

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 septembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, AUDOIN Fabrice, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie et PENASCAIS Sylvie.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

M. BARRAUD Stéphane a donné pouvoir à M. GRANDIN Bernard
Mme DEPREZ Sabrina a donné pouvoir à Mme PAIRAULT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 35. A l'ouverture, le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, une 4ème délibération relative au report de l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre au cimetière communal, ce qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le maire débute par la lecture du compte rendu du 05 avril 2024 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Approbation des rapports annuels du SMAEP4B (Production – Distribution).

Le Maire présente les Rapports annuels 2023 sur le prix et la Qualité des Services de **Production et distribution** d'eau potable SMAEP4B, aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité des présents.

Délibération n° 02 : Portant avis sur la demande d'autorisation projet éolien Plaine de Jouhé / VALDELAUME – LORIGNE – LA FORET DE TESSE.

Le maire présente aux conseillers les grandes lignes du projet éolien « plaine de Jouhé ».

Après un vote faisant ressortir 10 avis défavorables, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, émet un **avis défavorable** sur la demande d'autorisation du projet éolien « Plaine de Jouhé » / VALDELAUME – LORIGNE – LA FORET DE TESSE.

Délibération n° 03 : Création d'un poste de rédacteur cat. B (Secrétaire Général de Mairie – SGM)

Le maire explique aux conseillers que dans le cadre de l'application du décret sur la valorisation du poste de secrétaire de mairie et Mme DURAND Chantal (secrétaire), remplissant les critères d'évolution de son poste, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur catégorie B (Secrétaire Général de Mairie – SGM)

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la création d'un poste de rédacteur cat. B (Secrétaire Général de Mairie – SGM).

Délibération n° 04 : Report de l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre au cimetière communal

Le maire explique aux conseillers que le travail en cours, pour la mise à jour et le renouvellement des contrats des concessions pleine terre du cimetière communal, fait l'objet de nombreuses demandes et nécessiterait un report de l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre au cimetière communal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de reporter l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre du cimetière communal jusqu'au 31 décembre 2024.

VI – QUESTION DIVERSES

- a) Le maire présente aux conseillers le projet de délibération concernant le relèvement du plafond du RIFSEEP (Indemnité de fonction -IFSE- et Complément indemnitaire annuel - CIA). Ce relèvement sera nécessaire en compensation de la perte de la NBI en cas de création de commune nouvelle. Cette démarche doit être faite par anticipation car ce projet doit être transmis au CST pour avis préalable à la délibération qui sera prise ultérieurement en conseil municipal.
- b) Le Maire fait un point de situation sur le projet de commune nouvelle – restitution des groupes de travail « secrétaires » et « agents techniques » – calendrier – projet de charte (copie remise à chaque conseiller).
 - M. HARDY Eric demande à prendre la parole et explique à l'assemblée qu'il a contacté un panel d'habitants de la commune qui, dans son ensemble, se plaint de ne pas avoir été consulté et aurait souhaité un « référendum ». Ces mêmes personnes reprochent de ne pas avoir été assez informées.
 - Le maire indique qu'une réunion publique a été organisée dans les 5 communes concernées par l'étude de faisabilité d'une commune nouvelle afin de faire le point avec les habitants de l'état d'avancement du projet. Il précise qu'une autre réunion publique, commune et organisée par les 5 communes, est programmée le 1^{er} octobre 2024 à Sauzé-Vaussais.

Puis M. HARDY Eric ajoute :

« Concernant l'étude sur la mise en place d'une commune nouvelle, je souhaiterais vous faire part de mes sentiments.

Je souhaite aborder à présent différents thèmes.

A) le personnel :

Aujourd'hui deux personnels gèrent l'entretien des espaces verts ainsi que les différents travaux du quotidien. Les différentes tâches sont données par le maire ou son premier adjoint. Demain quand sera-t-il ?

Il y aura plus de vingt salariés, un directeur des services.

Le chef de service donnera des priorités, fixera un planning. J'ai une réelle impression qu'il y aura une perte d'autonomie.

B) Moyens techniques :

Montalembert dispose de tous les moyens dans tous les domaines (espaces verts ; entretiens courants) Est-il vraiment utile de mutualiser ? Il est toujours possible

De faire appel à une commune voisine sans pour autant intégrer une commune nouvelle.

C) Ressources humaines :

Il est indéniable qu'aujourd'hui il n'est pas évident de trouver du personnel pour armer un conseil municipal et sans doute encore moins pour être maire. Montalembert à ma connaissance n'a jamais connue une période sans conseil municipal

A nous d'intéresser la population afin qu'elle s'investisse dans cette belle mission au service de leur ville et de ses habitants. Le futur conseil municipal à Sauzé sera composé de plus de vingt conseillers. La commune aura peut-être un jour un maire délégué et des conseillers qui ne seront pas de Montalembert..... Les conseillers d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain ! 2/3

D) Finances travaux :

Les comptes de la commune sont plutôt au vert.

Les investissements sont réalisés avec sérieux, votés à l'unanimité par le conseil municipal.

S'agissant d'éventuels futurs travaux, comment seront gérés les priorités ? Cinq communes avec chacune ses arguments ?

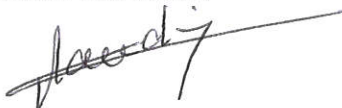
Intégrer une commune nouvelle, c'est sans aucun doute perdre de son autonomie. Un jour peut-être cette perspective sera obligatoire, mais aujourd'hui profitons de notre liberté (petite) Les points positifs pour intégrer une commune nouvelle ne sont pas suffisants . » »

Le Maire présente ensuite aux conseillers les options retenues par le comité de pilotage (Maires et 1^{er} adjoints des 5 communes) concernant le nom de la commune nouvelle à savoir « SAUZE-LES-BOIS » et « SAUZE-ENTRE-BOIS ». La préférence des conseillers est pour « SAUZE-LES-BOIS » par 6 voix, contre 3 voix pour « SAUZE-ENTRE-BOIS » et 1 abstention. Cette préférence sera rapportée au comité de pilotage ainsi que celles des 4 autres communes pour choix du nom de la commune nouvelle.

- c) Le Maire fait un point sur le projet d'agrandissement du cimetière et les travaux prévisionnels.
- d) Suivant la disponibilité de ses membres, la prochaine réunion de la Commission Cimetière aura lieu le 25 octobre 2024 à 14H00.
- e) Le Maire explique aux conseillers avoir reçu un courrier d'ANIMALOR avec qui était signée la Convention de fourrière communale. Ce dernier indique que pour des raisons budgétaires, il cessera cette activité de Fourrière au 1^{er} janvier 2025. Des négociations sont en cours pour l'inciter à maintenir son partenariat avec toutes les communes concernées par cette situation.
- f) Le maire présente aux conseillers une demande de participation au financement de travaux d'électricité à la Maison de la forêt et du bois, formulée par l'association Prom'haies. Le montant d'une éventuelle participation aux frais des travaux n'étant pas prévu au budget 2024, elle ne pourrait intervenir qu'en 2025. Une réflexion est en cours quant à cette participation.
- g) Le Maire indique que la Fête de la pomme qui devait être organisée par 3 associations (Prom'haies, Ferment'haies et Almodis avec la participation de la commune) et initialement prévue le 12 octobre 2024, est annulée dans sa forme initiale en raison d'un manque flagrant de pommes à cette date et de la maturation avancée des fruits en raison des conditions météorologiques.
- h) Le Maire indique avoir reçu un courriel de remerciements de l'association EOSTRESS pour la subvention qui lui a été accordée.
- i) Le maire explique aux conseillers que son avis a été sollicité dans le cadre d'une demande de déclaration d'utilité publique concernant les travaux d'implantation de la ligne RTE entre RUFFEC (16) et ROM (79).
Après échanges avec les conseillers, un **avis favorable** sera donné sous réserve de respecter le tracé de moindre impact établi en consultation avec les élus et de remettre les voies et chemins communaux au minimum dans leur état d'origine.
- j) La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 8 octobre 2024 à 20H00.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 23 H 30.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

